

**F.A.Q. N° 6-97**  
**AUTORISATION DE LA CONDUITE PAR L'ASSURE DÉSIGNÉ**

ASSUREUR

Assuré .....

Avenant à la police n° ..... Prise d'effet ..... à 0 h 1, heure normale.

Moyennant une prime de ..... \$ l'exclusion 2 du chapitre A est supprimée ainsi que, le cas échéant, l'exclusion 1 de l'avenant F.A.Q. n° 6-94, mais uniquement en ce qui concerne les véhicules utilisés dans le cadre des activités professionnelles déclarées à l'article 3 des Conditions particulières.

**Date(s) d'échéance de prime :** .....

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.